



Ville de Saint-Etienne
Police municipale

Objet : Stationnement rue Charles de Gaulle

Madame, Monsieur,

Lors de la dernière réunion de notre association, certains commerçants nous ont fait part de leurs remarques en ce qui concerne le stationnement dans la rue Charles de Gaulle :

- la présence d'un bureau de tabac, et le fait que la chaussée soit relativement étroite à cet endroit là, font que les voitures se garent souvent en double file et gênent la circulation ;
- les places de livraison sont souvent occupées par des voitures particulières ;
- par ailleurs, il n'existe pas de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Au vu de ces constatations et afin d'améliorer le stationnement et la circulation dans la rue Charles de Gaulle, nous aimerions que la municipalité fasse non seulement respecter les places livraison, mais aussi que des places de stationnement handicapés soient créées..

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Maurice Bourrat